



ERGOTHÉRAPEUTE

Code Rome J1403 Le code ROME et le niveau de formation sont donnés à titre indicatif, chaque entreprise ayant ses propres politiques de recrutement.

#cohésionsociale

LA
COHÉSION
SOCIALE
RECRUTE

+ DE 10 000
ALTERNANTS

L'ergothérapeute rééduque, réadapte les personnes atteintes de déficience, d'incapacité ou d'handicap (physique, psychique, ...) selon la prescription médicale ou la demande individuelle. Il peut concevoir et réaliser des appareillages (orthèses, attelles, ...).

Missions principales

- ▶ Effectuer le bilan des capacités physiques, cognitives et évaluer le degré d'autonomie de la personne dans son environnement domestique ou professionnel
- ▶ Elaborer le projet d'intervention thérapeutique et arrêter les modalités de prise en charge (déroulement, fréquence, durée, ...)
- ▶ Concevoir le programme de rééducation (réadaptation aux gestes de la vie quotidienne, réapprentissage de repères spatiaux, ...) et l'adapter selon l'état de la personne
- ▶ Informer et conseiller la personne sur des aménagements (rampe d'accès, domotique, ...) ou des équipements, des appareillages
- ▶ Réaliser le bilan de fin de rééducation avec la personne et échanger des informations avec le médecin, l'enseignant, ...
- ▶ Renseigner les documents médico administratifs et échanger des informations avec différents interlocuteurs

Formations

- ▶ **TITULAIRE DU DIPLOME D'ÉTAT D'ERGOTHÉRAPEUTE, NIVEAU III**

Compétences requises

- ▶ Psychopathologie
- ▶ Neurophysiologie
- ▶ Pathologies fonctionnelles
- ▶ Classification internationale des déficiences
- ▶ Techniques d'art thérapie
- ▶ Musicothérapie
- ▶ Techniques de relaxation
- ▶ Psychopédagogie
- ▶ Ergonomie

Conditions de travail

- ▶ L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'établissement de soins, de centres de rééducation, ... en contact avec les patients et en relation avec différents intervenants (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues, ...).

Évolution professionnelle

Les ergothérapeutes peuvent évoluer vers la fonction de cadre de santé ou accomplir un cursus universitaire en vue d'obtenir un master, voire un doctorat, dans la discipline scientifique de leur choix.

